

Les étudiants étrangers non ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Union Européen, qui résident en France ou dans un pays hors procédure CEF doivent remplir un dossier de candidature et le transmettre accompagné des pièces justificatives
Au plus tard le 12 juin 2017

Les étudiants ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Européen doivent remplir un dossier de candidature et le transmettre accompagné des pièces justificatives
Au plus tard le 12 juin 2017

DOSSIER DE CANDIDATURE 2017/2018

Photo
d'identité
récente

DPEA CONSTRUCTION PARASISMIQUE

Le dossier complet doit être adressé par voie postale à

Mme Catherine PENTECÔTE
Bureau des formations
École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
184 avenue de Luminy
Case 924
13288 Marseille cedex 9 France

Pour toute information pédagogique
contactez
M. Alexandre De La FOYE
Professeur à l'ENSA-Marseille
alexandre.delafoye@marseille.archi.fr

Pour toute information administrative
contactez
Mme Catherine PENTECÔTE
Responsable administrative du DPEA
catherine.pentecote@marseille.archi.fr



Je soussigné(e) : O Madame O Mademoiselle O Monsieur

Nom :
(en lettres capitales)

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :
Pour les étudiants étrangers, se référer à la page 2 - rubrique A

Passeport Numéro :

Situation de famille : O Célibataire O Marié (e)

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email (obligatoire) :

Demande ma pré-inscription en DPEA Construction Parasismique pour l'année 2017-2018 auprès de l'ENSA-Marseille

Acquitte la somme de 37€ au titre du dossier de candidature par chèque libellé au nom de la « Régie de recettes de l'ENSA-Marseille »

Atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations et documents fournis.

Accepte de me présenter à un entretien préalable en France ou à l'étranger.

A : Le :

Signature :

Avis de la commission de sélection Favorable Liste d'attente Défavorable

Motif du refus Dossier incomplet Etudes antérieures non adaptées Dossier arrivé tardivement

Dossier de qualité inférieure à celle des dossiers retenus Absent(e) à l'entretien Refusé(e) suite à l'entretien

A - Les étudiants étrangers non ressortissants de l'U.E :

doivent obligatoirement se connecter au site internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>

B - Pièces à joindre obligatoirement à ce dossier :

Tout dossier incomplet sera rejeté

La photocopie de la carte nationale d'identité et du passeport (indispensable pour participer aux workshops éventuels à l'étranger)

Les étudiants hors UE déjà en France : photocopie du titre de séjour

Une lettre de motivation manuscrite présentant votre futur projet professionnel et ce qui dans votre parcours vous incite à vous inscrire à la formation.

Un curriculum vitae détaillé

Les photocopies certifiées conformes des diplômes obtenus

Dans la mesure où votre candidature sera retenue, votre dossier scolaire sera par la suite directement demandé à votre établissement d'origine.

Les relevés de notes des trois dernières années

Pour les candidats titulaires de diplômes étrangers : traductions des diplômes, relevés de notes certifiés conformes par l'Ambassade de France du pays d'origine et certificat de maîtrise de la langue française

Les lettres de recommandation des enseignants de votre formation actuelle ou de votre employeur

Toutes pièces que vous jugez utiles pour faire valoir votre candidature (dossier, book, projets réalisés, etc.)

Ces documents seront rendus à leurs auteurs au début de la rentrée universitaire.

C - Situation personnelle (Cocher les cases correspondant à votre situation)

Étudiant inscrit en 2016/2017 à :

Travailleur indépendant. Métier exercé :

Demandeur d'emploi. Dernière fonction exercée :

Date de cessation d'activité :

Salarié. Nom de l'entreprise et fonction exercée :

D - Inscription envisagée pour 2017-2018

Cocher la case correspondant à votre choix

Au titre de la continuité pédagogique

Valable uniquement pour les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger en 2015/2016 ou 2016/2017 et n'ayant jamais bénéficié d'un contrat de travail.

A titre indicatif, en 2016/2017, les droits d'inscription s'élevaient à 506 € ; l'adhésion à la sécurité sociale (pour les moins de 28 ans) était de 215 €.

Dans le cadre d'un congé individuel de formation

Montant des droits d'inscription : 1 929,00 €

Une convention de formation sera signée entre votre entreprise et l'ENSA-Marseille.

Au titre de la formation continue*

Montant des droits d'inscription : 3 858,00 €

Une convention de formation sera signée entre votre entreprise et l'ENSA-Marseille.

A titre personnel

Valable pour les candidats qui n'entrent dans aucune des situations ci-dessus.

Montant des droits d'inscription : 1 929,00 €

L'inscription se fait auprès de l'ENSA-Marseille après acceptation de la candidature par la commission de sélection.

*Le code du travail définit la formation continue comme la formation délivrée à des adultes engagés dans la vie active ou s'y engageant. On peut résumer l'engagement dans la vie active comme le fait soit d'avoir arrêté les études universitaires pour un contrat de travail, pour être inscrit comme demandeur d'emploi, Rmiste, etc. ou soit d'avoir tout simplement interrompu les études depuis plus de deux ans.